



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 28 SEPTEMBRE 2026

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Glenn Le Saout, Gilles Cunit Ravet, Alain Quéau et Philippe Ollivier.

Réunion en visioconférence.

Bien que vous ayant alerté par messagerie officielle le 24/09 sur le contrôle systématique des rencontres de coupe opposant votre équipe 2 alors que votre équipe 1 ne jouait pas ce même jour, la commission a décidé en application de l'article 85 des règlements de la LBF de vous donner match perdu par pénalité

En coupe U17

- Fc Gourin 2 vs GJ Hent Glas : 7 Joueurs de Fc Gourin en faute: GJ Hent Glas est qualifié
- FC PP 2 vs GJ Corsen : 1 Joueur de Fc PP en faute GJ Corsen est qualifié
- VGA Bohars 2 vs EA St Renan 2 : 1 Joueur de Bohars en faute Ea St Renan est qualifié

Une amende de 85 € est portée aux compte des clubs fautifs: annexe 2 dispositions financières non respect des dispositions des articles 73 à 92

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne"

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER